

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Banque de Tunisie
Siège social : 2, Rue de Turquie-1001

La Banque de Tunisie publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2010.

(en milliers de Dinars)

	<u>Du 01/07/2010</u> <u>au 30/09/2010</u>	<u>Du 01/07/2009</u> <u>au 30/09/2009</u>	<u>sept.-10</u>	<u>sept.-09</u>	<u>Déc-09</u>
1 - Produits d'exploitation bancaire	53 038	45 159	158 730	143 878	195 598
Intérêts	41 764	35 446	116 235	108 093	147 283
Commissions en produits	7 791	6 910	24 189	20 879	28 867
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	3 483	2 803	18 306	14 906	19 448
2 - Charges d'exploitation bancaire	18 694	14 950	48 925	47 127	62 694
Intérêts encourus	18 460	14 685	48 201	46 478	61 826
Commissions encourues	234	265	724	649	868
Autres charges					
3 - Produit Net Bancaire	34 343	30 209	109 805	96 751	132 904
4 - Autres produits d'exploitation	136	128	357	356	535
5 - Charges opératoires, dont :	9 298	8 060	26 602	24 760	33 701
Frais de personnel	6 913	5 927	19 356	18 132	23 933
Charges générales d'exploitation	2 385	2 133	7 246	6 628	9 768
6 - Structure du portefeuille au bilan	-	-	200 844	172 282	186 320
Portefeuille titres commercial	-	-	31 639	35 814	20 213
Portefeuille titres d'investissement	-	-	169 205	136 468	166 107
7 - Encours net des crédits (1) (hors dotation aux provisions de la période)	-	-	2 552 650	1 984 387	2 116 089
8 - Encours des dépôts, dont :	-	-	2 223 888	1 873 126	1 891 338
Dépôts à vue	-	-	657 552	607 988	617 163
Dépôts d'épargne	-	-	512 657	459 293	484 249
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan	-	-	109 038	134 020	129 036
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)	-	-	412 048	378 591	378 591

(1) Chiffres décembre 2009 tenant compte des provisions

(2) Après répartition du résultat de l'exercice précédent et compte non tenu du résultat de la période

NOTES EXPLICATIVES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels :

La Banque de Tunisie est un établissement de crédit au capital de 112.500.000 dinars. Elle est régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les Circulaires de la BCT n° 91/24 du 17/12/1991 et n° 93/08 du 30/07/1993.

2 - Principes comptables appliqués :

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en assurant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3, 4 (et 5) ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

2.2 Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de Septembre 2010. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/09/2010.

2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur des créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3 - Faits marquants à la fin du 3^{ème} Trimestre 2010 :

Au titre du 3^{ème} trimestre 2010, l'évolution de l'activité de la Banque de Tunisie s'est poursuivie à un rythme soutenu:

- **Les crédits à la clientèle** (net des provisions constituées) ont augmenté au taux de 28,6% par rapport à la même période 2009 (+ 568 millions de dinars).
- **Les dépôts de la clientèle** ont augmenté de +18,7% passant de 1.873 millions de dinars fin Septembre 2009 à 2.224 millions de dinars fin Septembre 2010. Cette hausse a touché toutes les composantes des dépôts, notamment les dépôts d'épargne (+11,6%) et les dépôts à vue (+8,2%)
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de +10,3%, atteignant ainsi 158.730 mille dinars au 30/09/2010 contre 143.878 mille dinars au 30/09/2009, grâce notamment à l'augmentation des commissions de +15,9% et à l'amélioration des revenus en intérêts de 7,5%.
- **Les charges d'exploitation bancaire** n'ont augmenté que de 3,8% malgré une croissance substantielle des ressources.
- Ainsi, **Le Produit Net Bancaire** est passé de 96.751 mille dinars au 30/09/2009 à 109.805 mille dinars au 30/09/2010, enregistrant ainsi une progression notable de + 13,5%.
- **Les frais généraux** demeurent parfaitement maîtrisés, avec une légère hausse de +7,4% pour atteindre 26.602 mille dinars au 30/09/2010 contre 24.760 mille dinars au 30/09/2009. En effet, les frais de personnel n'augmentent que de +6,8% alors que les charges générales d'exploitation progressent de +9,3% suite au programme de rénovation des agences existantes.